

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.159

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 10 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 décembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. René-Luc CHABASSE, M. Yannick PAVON, M. Pierre PAPEIX, Mme Annie CHABANEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Mme Dominique BERGEROT a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CRÈCHE MUNICIPALE - DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN souhaite réaliser des travaux de réorganisation des espaces de travail à la Crèche Municipale de Royan, située 1 avenue des Fleurs de la Paix à ROYAN.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et l'accueil des familles, notamment des personnes à mobilité réduite (PMR), d'offrir des espaces de travail personnalisés au personnel et de proposer des espaces plus adaptés et plus fonctionnels pour la section des bébés.

Pour ce faire un projet a été élaboré en concertation avec le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

A cet effet, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) conformément aux Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation qui permettra la réalisation du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après consultation du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- Vu la nécessité de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP),
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) nécessaire à la réalisation du projet à la Crèche Municipale de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



DOSSIER DE PRÉSENTATION

MULTI-ACCUEIL CRÈCHE DES MOUSSAILLONS

Ville de Royan

PROJET DE RÉORGANISATION

DES ESPACES DE TRAVAIL

Compte rendu de réunion du 8 octobre 2019

en présence du CHSCT

(Document établi le 15 octobre 2019)

Préambule :

La direction de la crèche municipale de Royan évolue au niveau des postes administratifs et de la direction générale. C'est aussi l'occasion de revisiter les fonctionnements internes du service et de définir un projet commun.

Les locaux concernés par le présent rapport (construits en 2008) sont initialement conçus comme un additif fonctionnel à la Crèche des Moussaillons et comprennent aussi un programme Bureau CAF et Escale des Jeunes.

Ce « Centre Multi Accueil » doit être réaménagé aujourd'hui pour satisfaire aux nouveaux besoins des familles, des enfants et à l'organisation administrative du service.

Ces besoins reposent sur différents objectifs :

Les objectifs généraux du projet :

Pour le multi- accueil:

- Améliorer l'accessibilité et l'accueil des familles,
- Offrir des espaces de travail personnalisés aux responsables du Multi-Accueil,
- Permettre au personnel du Multi-Accueil de bénéficier d'un espace de pause.

Pour la section des petits :

- Proposer aux enfants et aux familles accueillis un espace plus adapté,
- Prévenir les Troubles Musculo-squelettiques en adaptant le mobilier professionnel,
- Permettre à l'équipe de la section des bébés d'avoir un outil de travail plus fonctionnel.

Suite à la réunion du CHSCT en date du 8 octobre 2019, un certain nombre de points ont été actés et adoptés par les membres du comité, lesquels ont également été source de propositions à ces projets. Ces points sont fidèlement rapportés dans le document à suivre. Par ailleurs, il a été question au-delà des espaces de travail, d'autres projets de réorganisation de l'espace des bûbes et des espaces de rangements et poussettes.

Chapitre I - État des lieux : « Plusieurs problèmes sont identifiés »

Deux opérations feront partie de la première phase de travail :

Opération 1 : Poste d'accueil (PMR) et un bureau pour la direction.

Un manque d'espace administratif : « Bureau de direction in-situ »

Le bureau de la directrice, située en mezzanine (surface de 13 m²) est non accessible aux PMR et est aujourd'hui un espace partagé par trois agents (la directrice, l'EJE et la référente des menus). Ce pôle administratif est trop petit pour contenir dans de bonnes conditions de travail ces trois employés. Cet espace a été insonorisé par la mise en place d'une paroi vitrée iso-phonique efficace. Il est desservi par un escalier en bois.

Solutions préconisées : « Une redistribution collégiale des espaces de travail »

- Madame BOUTIN, EJE de la crèche intégrerait le bureau disponible et indépendant dans les locaux de la Maison de l'Enfance et plus particulièrement de la Ludothèque Municipale. Cette proposition satisfait l'agent concerné qui occupe un poste adapté.
- La Ville équipera le hall d'entrée de la crèche d'un poste de travail (de 1.40 ml de large avec un retour de 1.20 ml de long) équipé en

électricité et informatique. Ce poste de travail pouvant servir à la fois à l'agent responsable des menus et des achats de manière occasionnelle, à l'accueil d'une personne handicapée, d'un stagiaire ou encore d'un employé de la crèche, pour un travail de recherche pédagogique. Ce module est en commande et sera livré le 30 octobre 2019. Il est entièrement démontable et rabattable.

Coût : 3 000 euros TTC (en commande pour fin octobre 2019).

Un bureau de direction in-situ : Il est ensuite prévu la création d'un bureau pour la directrice dans le local rangement poussettes de 13,31 m², pour être plus proche des activités administratives et pédagogiques de la crèche. Cet espace donnant sur un sas est actuellement sous exploité et peut être techniquement réutilisé dans le cadre du projet d'un bureau indépendant. Ce bureau sera équipé de prises informatiques et électriques adaptées, d'une porte d'accès de 1.00 ml de large (0.90 ml mini) pour accès PMR. Cette dernière sera en partie vitrée avec store intérieur blanc. Le doublage des murs sera fait et un faux plafond réalisé (un plénum de 15 cm max) permettant l'équipement de luminaires (Leds) carrés encastrés (2). Une fenêtre vitrée intérieure et ouvrante sera créée (60 cm de large) vers l'espace crèche,

Coût estimé : 20 000 euros TTC (Budget voté).

NB. Cette opération fera l'objet d'une demande d'Autorisation de Travaux (AT). Cette demande sera ensuite transmise au service Incendie et Secours ainsi qu'au service d'instruction PMR pour avis.

Opération 2 : Une redistribution de l'espace bébés.

Cet espace est étroit et peu fonctionnel aux activités des petits et des agents (espace de jeux, biberons et langes). Il touche à l'Est trois espaces composés d'un dortoir A de 16 m², d'un espace enfants B (anciennement local personnel) de 8.56 m² et enfin d'un dortoir C de 15 m².

Solutions : Il est possible de remédier à ce problème sans toucher à la structure porteuse.

**Le projet consiste à redistribuer les cloisons intérieures afin de :
« Mieux vivre l'espace bébés »**

-Dégager sur la cour façade Sud un espace bébés plus grand de 12 m², soit au total de 30 m² au lieu des 18 m² actuels.

-Agrandir l'espace enfants B pour en faire un dortoir de 12 m².

-Conserver le dortoir C en l'état de 14,93 m².

Une fois l'opération terminée, il faut réaménager l'espace table à langer en rajoutant un retour de 2 ml et laissant un passage libre PMR de 1.10 ml vers les dortoirs C. Ce projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux (voir plan joint).

Bilan financier de la phase I :

Opération 1 :

-Aménagement poste de travail et PMR dans Hall : 3 000 Euros TTC

-Aménagement Bureau directrice : 20 000 Euros TTC.

Opération 2 :

-Travaux de cloisonnement, électricité/informatique, murs, sols et plafonds, chauffage, portes et luminaires. Une partie des travaux sera fera en interne par HPME.

Financement à prévoir : Coût estimatif 12 à 15 000 Euros HT selon la part HPME.

Chapitre II - Les autres projets évoqués pour l'avenir :

Opérations nécessitant des études plus approfondies.

Opération 3 - Un Espace de stockage mal desservi :

L'espace de stockage situé en mezzanine au-dessus du couloir d'accès à l'espace bébés est difficilement accessible voir accidentogène. Il fait environ 15 m². Une trémie de quatre poteaux carrés supporte une structure en plancher bois (à vérifier). Sur les plans initiaux, il est signalé un escalier fermé avec porte depuis la salle principale dimensions (70 cm x 70 cm), ce dernier n'ayant pas été réalisé en travaux.

Solutions préconisées (2) :

- Réalisation d'un escalier droit encloisonné comme l'indique le projet initial de Madame POPEA.
- On pose au bord du préau façade mitoyenne Nord un espace couvert en extérieur (voir modulaire, fermé accessible de 2 ml x 4 ml = 8 m²). Cette solution enlève un point chaud en termes d'incendie.

Les deux opérations sont de coûts similaires.

Opération 4 - Local poussettes :

Il sera vraisemblablement nécessaire de créer à terme un espace clos pour poussettes à la place de l'espace végétalisé de 7.50 m² situé à l'entrée. Cela entraînera la suppression du magnolia existant, le comblement par dalle du trou végétalisé et la fermeture du chevêtre extérieur (toit en tôle blanc). Pour l'instant, les poussettes seront stockées de chaque côté de l'entrée du futur bureau avec une capacité maximum de 4 poussettes au total.

Opération 5 - Agrandir la mezzanine actuelle :

Pour la mezzanine (de 14 m²), il est possible d'agrandir cet espace de 5 m² en comblant le chevêtre au-dessus du hall. La mise en place de poutrelles métalliques avec lambourdes bois et plancher fermera le volume. Il faudra ensuite ramener la paroi verre au droit du nouveau plancher et refermer le trou côté escalier. Il est important de souligner que cette proposition a été émise par les membres du CHSCT. Cela engagera des frais importants dont il faudra mesurer le besoin réel après le déménagement de la directrice en RDC.

Conclusion générale :

La ville mènera dans un premier temps les opérations 1 et 2 avec le budget prévu à cet effet et voté en 2019. Les travaux auront lieu du 16 mars au 18 avril 2020 car le site sera libéré à cet effet. Il sera déposé au regard de la législation du code de l'Urbanisme une Autorisation de Travaux pour ces deux opérations.

Pour les projets d'avenir n° 3, 4 et 5 ; la ville fera des études complémentaires afin de vérifier leur faisabilité technique, ainsi que la faisabilité financière des opérations.

Par ailleurs, il faudra aussi mener à terme une réflexion élargie aux deux structures initiales (Moussaillons et Centre Multi Accueil) qui, sur un point fonctionnel, peuvent mutualiser des activités communes. Les deux ont une complémentarité définie au départ dans le cahier des charges opérationnel, ce qui explique que la nouvelle crèche n'est pas été conçue comme un ensemble indépendant mais bien comme une extension de l'existant.

